



---

**BUREAU DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2019 à 19h30,**  
**Au siège de GRAND LAC**

---

**Présents :**

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Bernard MARIN	Pouvoir de Robert CLERC
ENTRELACS	Claude GIROUD	
MERY	Eudes BOUVIER	
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Denise DE MARCH	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

**Absents excusés :**

GRESY SUR AIX	Robert CLERC
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

**Autres présents non votants :**

Laurent LAVAISSIERE	Directeur Général Adjoint des services
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Véronique MERMOUD	Directrice du pôle Aménagement
Julie ECALARD	Responsable Communication et des relations publiques
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable Juridique/Assemblées
Matiilde HABOUZIT	Responsable du pilotage de la performance et des politiques contractuelles

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 24 septembre 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 8 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 26 présents, et 27 votants (1 pouvoir).

## DÉLIBÉRATION

N° : 2 Année : 2019

Exécutoire le : 10 OCT. 2019

Affichée le : 10 OCT. 2019

Visée le : 10 OCT. 2019

### MARCHES PUBLICS

#### Marché n°2019- 55 : Canalisations AEP Corsuet (Barreau-Est)

Monsieur le Président rappelle la nécessité de réalisation d'équipements d'eau potable pour répondre à l'accroissement des besoins en eau consécutifs à cette évolution démographique, à la prise en compte des préconisations du SDAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et à la prise en compte de Plan de Gestion de la Ressource en Eau, **PGRE**. La ressource d'eau du lac et la capacité de production de l'usine de Mémard sont suffisantes pour satisfaire aux besoins futurs du territoire en eau potable mais les infrastructures de stockage (réservoirs) comme les ouvrages d'adduction et de distribution (canalisations) doivent être adaptés. Le projet de création du « Barreau Est » vise à relier les deux réservoirs existants de Corsuet (Aix-les-Bains) et de Silien (Drumettaz-Clarafond), en complétant les capacités de stockage et en réalisant une canalisation structurante.

Monsieur le Président rappelle la délibération du conseil communautaire en date du 14 juin 2018 portant ouverture de l'Autorisation de Programme pour un montant global estimé de l'opération de 9 810 000 €HT, réparti sur la période 2018 – 2024 (estimation au 14 juin 2018).

La délibération du conseil communautaire en date du 20 juin 2019 a porté le montant de l'Autorisation de Programme (AP) à 10 230 000 euros HT pour modification du projet. Ainsi le réservoir de tête de Corsuet est ventilé sur deux réservoirs dont un nouveau à créer, l'accès à la ZAE des Sources est modifié en générant un gain de linéaire, et les réseaux sont optimisés sur le tracé de Drumettaz.

Il s'agit aujourd'hui d'engager la première tranche de travaux, à savoir la réalisation des réseaux dans le secteur de Corsuet. La maîtrise d'œuvre de ce projet a été confiée au groupement de bureaux d'études MERLIN / ADELA. La consultation a été menée selon une procédure adaptée.

La date de remise des plis a été fixée au 5 septembre 2019. Deux offres ont été reçues. Toutes les offres ont été jugées selon les critères suivants : 50 % prix et 50 % valeur technique (jugée sur le mémoire technique).

La Commission des Procédures Adaptées du 23 septembre 2019 propose de retenir le groupement d'entreprises GIROUD GARAMPON/SOGEA/ASSIER, pour un montant de 1 672 048.58 €H HT (base 1 667 023.58 € HT + prestation supplémentaire – pose d'un fil de détection de la conduite AEP - à 5 025 € HT).

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

Les crédits inscrits au budget général seront imputés sur la section d'investissement au programme 21AP

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché ci-dessus énoncé avec le groupement d'entreprises indiqué ainsi que toutes les pièces afférentes.

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 26
- Votants : 27
- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 1<sup>er</sup> octobre 2019

Le Président,  
Dominique DORD



1

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Marché n.2019-55 : Canalisations AEP Corsuet (Barreau-est) Attribution

**Date de transmission de l'acte :** 10/10/2019

**Date de réception de l'accusé de réception :** 10/10/2019

**Numéro de l'acte :** d2291 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20191001-d2291-DE

**Date de décision :** 01/10/2019

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :**

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.1. Délibérations

1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)